

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 23 juillet 2020 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

20/014/UAGP

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 12^{ème} arrondissement - Saint Jean du Désert - Cession par la Ville de Marseille à Madame Chantal ROMAN de plusieurs parcelles de terrain sises 29-31, traverse des Faïenciers.

20/35732-DSFP

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille est propriétaire de parcelles de terrain sises à Marseille (13012) - 29-31, traverse des Faïenciers, cadastrées quartier Saint-Jean du Désert sous les numéros 156 et 154 de la section C d'une superficie totale d'environ 435 m².

La parcelle 156 d'une superficie cadastrale de 409 m² environ appartient à la Ville de Marseille pour l'avoir acquise dans le cadre d'une cession onéreuse aux termes d'un acte régularisé aux minutes de Maître Alain ISNARD les 16 février et 8 mars 1988 car elle était nécessaire à la réalisation de la voie U 400 prévue au POS, projet abandonné depuis lors.

La parcelle 154 d'une superficie cadastrale de 24 m² environ appartient à la Ville pour l'avoir acquise aux termes d'un acte régularisé aux minutes de Maîtres BORETTI et BONHOURE les 31 mai et 21 juin 1985.

A ce jour, cette emprise foncière globale forme un délaissé après réalisation du tramway par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, non utilisé par la Ville.

Madame Chantal ROMAN, propriétaire de la parcelle 51 jouxtant la propriété Ville, entretient et utilise en qualité de jardin d'agrément depuis sa propre acquisition, les parcelles 156 et 154.

Cette dernière s'est par conséquent rapprochée de la Ville de Marseille pour lui proposer l'acquisition de ces parcelles afin de les remembrer à sa propriété.

L'emprise des parcelles à céder cadastrées sous les numéros 156 et 154 de la section C, figure en hachuré rouge sur le plan cadastral ci-joint.

Aux termes de négociations amiables, la Ville de Marseille est convenue d'un accord avec Madame ROMAN pour la cession de ce bien moyennant la somme de 65 000 Euros, hors frais et hors taxes, net vendeur, au vu de l'avis de France Domaine n°2020-212V0082 en date du 20 janvier 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
vu l'avis du POLE d'EVALUATIONS DOMANIALES DE LA DIRECTION
GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES n°2020-212V0082 EN DATE DU
20 JANVIER 2020
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 : N'est pas approuvée la cession à Madame Chantal ROMAN des parcelles sises à Marseille (13012) 29-31, traverse des Faïenciers, quartier Saint-Jean du Désert, cadastrées sous les numéros 156 et 154 de la section C d'une superficie totale de 435 m² environ, sur lesquelles est construit un bassin, tel que matérialisé en hachuré rouge sur le plan parcellaire ci-joint, moyennant le prix de 65 000 Euros (soixante-cinq mille Euros) net vendeur au vu de l'Avis du Pôle d'Évaluations Domaniales de la Direction Générale des Finances Publiques n°2020-212V0082 en date du 20 janvier 2020.

ARTICLE 2 : La recette correspondante sera constatée sur les Budgets 2020 et suivants.

ARTICLE 3 : Madame la Maire de Marseille ou son représentant est habilitée à signer tous les documents et actes inhérents à cette opération.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix n'a pas été adopté.
Contre Groupe Une Volonté Pour
Marseille et Groupe Rassemblement
National Retrouvons Marseille.
Abstention Groupe Printemps Marseillais
Majorité Municipale**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Conseiller Métropolitain
Vice-Président du Conseil de Territoire
Marseille-Provence
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 23 juillet 2020